

Votre enfant a trouvé ou retrouvé le chemin du collège et je souhaite vous apporter quelques informations.

1- LES PERSONNELS

Si vous avez un souci ou une interrogation au sujet de la scolarité de votre enfant, vous pouvez vous adresser à l'une des personnes suivantes en utilisant le numéro de téléphone indiqué :

- **Mme la gestionnaire** au 03 89 38 34 97 pour la restauration scolaire ou les bourses,
- **M Le Conseiller Principal d'Education**, pour tout ce qui concerne la Vie Scolaire (absences, retards, discipline...) au 03 89 38 34 98
- **Le secrétariat de Direction** pour tout autre renseignement au 03 89 37 91 06
- S'il s'agit d'une question concernant le travail scolaire vous prendrez alors contact avec l'un des professeurs par le biais du carnet de correspondance.

2 - CALENDRIER

- **Pour les élèves de 6ème** : réunion avec les parents des élèves de 6ème, l'équipe de direction, les équipes pédagogiques et les fédérations de parents d'élèves aura lieu le :

jeudi 14 septembre 2017 à partir de 18 heures.

- **Pour tous les élèves** : **vendredi 13 octobre** élections des représentants des parents au **Conseil d'Administration**. **Nous comptons sur votre participation à ce vote.**

- **les réunions parents-professeurs** :

- **Mardi 14 novembre pour les 5ème,**
- **Lundi 20 novembre pour les 4ème,**
- **Jeudi 14 décembre pour les 6ème,**
- **Mardi 19 décembre pour les 3ème.**

3- LES HORAIRES DES COURS

MATIN	APRES-MIDI
7h45 : ouverture du portail	12h30 : Ouverture du CDI
7h55 : SONNERIE : Mise en rang dans la cour	13h35 : Ouverture du portail
8h00-8h53 : Cours M1	13h40 : SONNERIE/ MISE EN RANG
8h57-9h50 : Cours M2	13h45-14h38 : Cours S1
9h50-10h05 : RECREATION/ MISE EN RANG	14h42-15h35 : Cours S2
10h10-11h03 : Cours M3	15h35-15h47 : RECREATION/MISE EN RANG
11h07-12h00 : Cours M4	15h50-16h43 : Cours S3
	16h47-17h40 : Cours S4

Il est impératif que les élèves respectent scrupuleusement les horaires. Il est important d'arriver à l'heure c'est à dire avant la première sonnerie.

4- Accès à l'établissement :

Le collège est doté d'un système d'ouverture électrique par visiophone. L'accès se fait selon les modalités suivantes :

- 7h45 à 7h55 : accès libre (présence d'un surveillant)
- 8h50 à 8h55 : accès libre (présence d'un surveillant)
- 9h50 à 10h05 : accès libre (présence d'un surveillant)
- 11h07 à 12h00 : accès libre (présence d'un surveillant)

12h10 à 13h15 : établissement fermé
13h15 à 13h25 : accès libre (présence d'un surveillant)
14h20 à 14h30 : accès libre (présence d'un surveillant)
15h20 à 15h35 : accès libre (présence d'un surveillant)
16h35 à 17h45 : accès libre (présence d'un surveillant)
17h45 : fermeture de l'établissement.

Entre chaque plage d'accès libre à l'établissement, il ne sera possible d'entrer que par l'utilisation du visiophone.

5- LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est un ensemble de règles qui édicte les droits et les obligations de chacun et qui, respecté par tous (élèves et adultes), permet de vivre en paix et en sécurité. C'est donc un outil d'éducation à la citoyenneté, et c'est sur lui que prennent appui les arbitrages de litiges ou de conflits qui peuvent surgir dans les relations entre personnes. Il faut ajouter que s'inscrire au collège équivaut à **l'acceptation de ce règlement et à un engagement à faire le maximum pour le respecter.**

En tant que parents d'élève **vous en prendrez également connaissance** ; il se trouve dans le carnet de liaison (à lire, feuilles couleur orange), puis **vous le signerez (p2).**

Nous vous rappelons que les portables, MP3, appareils photos numériques sont interdits au collège. En cas d'utilisation ils sont immédiatement confisqués. **En cas de vol aucune plainte n'est recevable au collège. Ce matériel ne fait pas partie des affaires scolaires.**

6- LE CARNET DE LIAISON

Le carnet est remis gratuitement à votre enfant le jour de la rentrée. Il devra être couvert impérativement pour **le lundi 11 septembre 2017** car il devra l'avoir sur lui tout au long de l'année scolaire.

Voici quelques utilisations de ce carnet :

- Il contient **le règlement intérieur**
- Les absences des professeurs y sont signalées lorsqu'elles sont prévisibles;
- Il contient une rubrique "**informations familles**" qui vous permet de prendre rendez-vous avec un professeur;
- En cas d'inaptitude ponctuelle de votre enfant pour une séance d'Education Physique et Sportive (EPS), utilisez un des talons prévus à cet effet;
- Utilisez également les feuillets appropriés pour **régulariser les absences et les retards** de votre enfant.

7- INFOS DIVERSES

- **Le photographe sera présent dans l'établissement le 19 septembre 2017 (l'après-midi).** Ce jour-là il réalisera les photos de classe.
- Votre enfant possède un **agenda** dans lequel il inscrit les leçons et les devoirs, **vérifiez-le** régulièrement pour suivre son travail,
- Les parents d'élèves de 6ème, seront rapidement destinataires d'un identifiant et d'un mot de passe (un par parent) qui vous permettront d'avoir accès à **l'Espace Numérique de Travail**. Cet espace vous permettra de consulter les notes et les devoirs de votre enfant. De plus amples explications vous seront apportées par le professeur principal lors de la **réunion du jeudi 14 septembre.**

En espérant que ces premières informations répondent à vos attentes,
Cordialement,

La Principale

Sylvie BLOIS